



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26  
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 8 juin 2017

### **Rapport de la Commission de gestion de l'exercice 2016**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission citée en référence a déposé son rapport au secrétariat de la Municipalité le 19 mai 2017 avec un seul vœu. Après avoir défini la réponse à apporter au vœu exprimé par la commission de gestion, la Municipalité a adopté les considérations suivantes le mercredi 7 juin 2017.

Nous joignons à nos considération le rapport de cette commission, que nous avons reproduit tel que présenté, conformément à l'article 116 du règlement du Conseil communal. Le présent document reprend également le vœu formulé auquel nous vous donnons la réponse ci-après.

#### **NOTRE RÉPONSE :**

Voici notre réponse au vœu de la Commission de gestion :

**Vœu :** **La commission souhaite que le préavis n° 17/1997 et le préavis n° 02/2006 relatifs à des achats et des ventes de terrains, qui sont tous réalisés, au quartier de la Blancherie, soient clôturés.**

*Réponse :* *La Municipalité prend bonne note de la volonté de la commission de gestion de boucler les préavis n° 17/1997 et le préavis n° 02/2006 relatifs à des achats et des ventes de terrains.*

*Cependant, tel qu'elle le fait dans le dossier Aéroport, la Municipalité souhaite maintenir l'ensemble des préavis qui concernent La Blancherie ouverts afin de garder la vue d'ensemble du projet. Comme précisé à la sous-commission n° 3, il subsiste aujourd'hui des problèmes liés à l'arborisation et aux aménagements routiers. Des essais sont en cours et l'ensemble de ces préavis sera bouclé une fois la solution finale mise en place.*

*Ceci dit, l'exécutif communal propose de rédiger une communication au Conseil communal avant la fin de l'année qui fasse part du bilan financier actuel de l'ensemble du dossier de La Blancherie.*

*Quant aux remarques générales des diverses sous-commissions, les Municipaux ont noté celles qui les concernent et ils y donneront la suite qui convient.*

*Comme d'habitude, les membres de l'exécutif répondront volontiers aux questions qui pourraient encore leur être posées par les commissions ou les Conseillers. La Municipalité sait gré aux membres de la Commission de gestion de l'esprit avec lequel elle a examiné la gestion 2016, en ayant à cœur la sauvegarde des intérêts de la Commune.*

### CONCLUSIONS :

La Municipalité propose au Conseil communal de bien vouloir :

1. accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2016 de la Commune de Payerne ;
2. accepter la réponse municipale au vœu de la Commission de gestion ;
3. donner décharge à la Municipalité et aux services communaux intéressés pour la gestion durant l'exercice écoulé ;
4. donner décharge à la Commission de gestion.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :

S. Wicht